

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : Avril à juin

Personne concernée	Total des frais de déplacement
<u>Personnel de la Commission</u>	23 980 \$
TOTAL	23 980 \$

Information complémentaire

— Les frais concernent principalement les audiences tenues par les juges administratifs en matière d'exemption de taxes, d'examen de la conformité des règlements d'urbanisme, d'éthique et de déontologie municipale et pour l'administration provisoire d'une municipalité ou d'une tutelle.

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : Juillet à Septembre

Personne concernée	Total des frais de déplacement
<u>Personnel de la Commission</u>	15 978 \$
TOTAL	15 978 \$

Information complémentaire

— Les frais concernent principalement les audiences tenues par les juges administratifs en matière d'exemption de taxes, d'examen de la conformité des règlements d'urbanisme, d'éthique et de déontologie municipale et pour l'administration provisoire d'une municipalité ou d'une tutelle.

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : Octobre à Décembre

Personne concernée	Total des frais de déplacement
<u>Personnel de la Commission</u>	14 092 \$
TOTAL	14 092 \$

Information complémentaire

— Les frais concernent principalement les audiences tenues par les juges administratifs en matière d'exemption de taxes, d'examen de la conformité des règlements d'urbanisme, d'éthique et de déontologie municipale et pour l'administration provisoire d'une municipalité ou d'une tutelle.

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : Janvier à Mars

Personne concernée	Total des frais de déplacement
<u>Personnel de la Commission</u>	15 979 \$
TOTAL	15 979 \$

Information complémentaire

— Les frais concernent principalement les audiences tenues par les juges administratifs en matière d'exemption de taxes, d'examen de la conformité des règlements d'urbanisme, d'éthique et de déontologie municipale et pour l'administration provisoire d'une municipalité ou d'une tutelle. Ils concernent aussi les déplacements effectués par les avocats de la Commission chargés d'enquête en matière d'éthique.